



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 67572

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'avenir des retraites. Il rappelle que la retraite à 60 ans est servie au taux plein, lorsque le requérant totalise 37 ans et demie d'activité validables tous régimes confondus. Il observe que la réforme engagée en 1994 augmente de façon progressive jusqu'au 31 décembre 2002 le nombre d'annuités de travail pour les salariés soumis au régime général, ainsi que pour ceux qui leur sont alignés tels que les commerçants ou artisans. Il constate qu'au 1er janvier 2003 il devra être totalisé 40 années de cotisations sociales pour bénéficier d'une pension sans minoration. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures elle entend mettre en oeuvre, afin que les périodes de service militaire en temps de paix soient validées dans tous les cas, même sans aucun régime d'affiliation préalable.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67572

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5882